

Charte

BMF

Promouvoir la diversité et l'équité

- En proposant au moins un produit à la carte ne contenant aucun des 14 allergènes à déclaration obligatoire défini par le Code de la Consommation

Assurer la traçabilité des produits et ingrédients

- En disposant de la liste des allergènes présents dans chaque entrée, plat, dessert, boisson qui sont proposés à la carte, qu'ils aient été fournis par un fournisseur externe ou faits maison dans l'enceinte de l'établissement

Garantir la bienveillance et le bien-être

- En formant le personnel pour que chacun puisse être en mesure de fournir une réponse adaptée aux consommateurs

Assurer une communication fiable et accessible

- En fournissant et en permettant la consultation en ligne ou en format papier de la liste des allergènes contenus, ou non, dans chaque produit

Fait à le

Signature du responsable de l'établissement :

Fiche

établissement

Nom :

Prénom :

Adresse e-mail :

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

.....

Je m'engage pour la durée de 1 an, renouvelable sur demande.

Je règle : 99€ TTC

Par virement bancaire : MME HERBERT ANGELINA

FR76 1470 6001 5073 9592 2722 259

Je joins* :

La fiche établissement complétée

La Charte BMF signée

***à retourner par e-mail à bakemefruits@gmail.com**